

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 07 MAI 2018 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Madame et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5		

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

RÈGLEMENT 605-1
AMENDANT LE RÈGLEMENT 605
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018 "

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 15 janvier 2018, le règlement 605 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2018;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'amender les tarifs pour les *cours Aquaventure* ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Julien Bussières à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 03 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le **RÈGLEMENT 605-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 605 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2018** soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 : Le présent règlement amende l'article 13.6 – *Piscine COURS AQUAVENTURE* du règlement 605 par **les tarifs suivants** : (ne comprennent pas les taxes)

COURS AQUAVENTURE	JUSQU'AU 30 mai 2018	APRÈS Le 30 mai 2018
1 ^{er} enfant (100%)	65.00 \$	Tarif + 25%
2 ^e enfant (15% de rabais)	56.00 \$	
3 ^e enfant (25% de rabais)	49.00 \$	
4 ^e enfant	Gratuit	
Aquabambin	45.00 \$/1 parent et bébé	Tarif + 25 %
Aquaforme	104 .00 \$/personne	Tarif + 25 %
Aqua-adulte	104 .00 \$/personne	Tarif + 25 %
Équipe de compétition	108 .00 \$	Tarif + 25 %
Famille cours de natation	233.00 \$	Tarif + 25 %

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par la résolution 126-18-05-07.

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MIL-DIX-HUIT.

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière

AVIS DE MOTION :	03 avril 2018
RÈGLEMENT ADOPTÉ :	07 mai 2018
DATE PUBLICATION :	10 mai 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR :	10 mai 2018 Informateur

RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public informant de l'adoption du règlement 605-1 en affichant une copie, au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant dans le journal mensuel de la municipalité intitulé: L'INFORMATEUR, édition du 10 mai 2018 circulant dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 mai 2018.

Manon Beauchemin
Greffière